

Charte des partenaires - Polytech Marseille

Entre

La Société (nom de la société), représentée par
(adresse de la société)

Ci-après désignée « La Société »

D'une part, et,

Aix-Marseille Université, représentée par son président, Monsieur Yvon Berland, et par délégation le Directeur de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille, Monsieur Romain Laffont, agissant au nom et pour le compte de l'Ecole

Ci-après désignée « Polytech Marseille »

D'autre part,

Préambule

Polytech Marseille, école d'ingénieurs d'Aix-Marseille Université, membre du réseau Polytech et de la Conférence des Grandes Ecoles, forme des ingénieurs dans les spécialités de haute technologie suivantes :

- Génie Biologique
- Génie Biomédical
- Génie Civil
- Génie Industriel
- Informatique
- Matériaux
- Mécanique et énergétique
- Microélectronique et télécommunications

Au cœur de la formation d'ingénieur, la professionnalisation des cursus nécessite des relations étroites avec le monde économique et des liens forts avec les entreprises susceptibles de recruter les élèves-ingénieurs en stage, en alternance et d'embaucher les diplômés.

Objet de la charte

La présente charte règle les relations entre Polytech Marseille et les entreprises qui adhèrent à son Club des partenaires dans un objectif de s'associer concrètement et durablement au développement de l'école et de s'impliquer dans la formation de professionnels, spécialistes de technologies très évolutives, employables très rapidement sur le marché de l'emploi.

Modalités

Le partenariat entre la Société et Polytech Marseille sera articulé autour de collaborations privilégiées, avec des activités dont voici quelques exemples :

Contribution des entreprises à la pédagogie

- réalisation de projets techniques et/ou d'études scientifiques
- intervention d'experts dans les enseignements
- participation aux conseils de perfectionnement pédagogiques de l'école pour enrichir les formations initiales, continues ou en création
- accueil de visites de groupe d'étudiants dans l'entreprise

Accompagnement des élèves-ingénieurs dans la professionnalisation des formations

- accueil de stagiaires / alternants de l'école
- participation aux événements entreprises / forums de l'école
- présence à la journée des partenaires

- implication de professionnels des ressources humaines lors de Workshops métiers, conférences métier avec des anciens « ambassadeurs de l'entreprise » dans l'école, animations sur les techniques de recherche d'emploi
- tenue de conférences technologiques transversales à plusieurs spécialités d'ingénieurs
- soutien aux ingénieurs attirés vers la recherche : propositions de thèses industrielles

Services de l'école aux entreprises

- soutien à la promotion de l'image employeur des partenaires de l'école, de leurs métiers et de leurs besoins en recrutement auprès des élèves et diplômés
- montages conjoints de formation continue
- mises à disposition d'installations technologiques de l'école
- mise à disposition de locaux à des conditions préférentielles pour des événements entreprises
- accompagnement des entreprises dans l'identification de partenaires du périmètre d'AMU (laboratoires de recherche, acteurs de l'innovation...)

Soutien des entreprises à Polytech Marseille

- soutien financier : versement de taxe d'apprentissage ou financement de projets de l'école via la fondation d'Aix-Marseille Université.
- soutien stratégique : appui lors des dossiers d'habilitation CTI, présence lors de la venue de la CTI
- participation à des réflexions autour de grands thèmes à introduire dans la pédagogie : développement durable, RSE, égalité des chances, entrepreneuriat, ouverture à l'international de l'école
- présence au Gala de l'école
- aide financière pour des événements professionnels (forums, développement du savoir être...)
- parrainage de promotions sur trois ans

Communication

Les signataires s'engagent à mettre en place conjointement des actions et des moyens de communication pour faire vivre cette charte et à valider conjointement les documents élaborés. Les parties se tiendront informées, en temps utiles, des projets pouvant entrer dans le champ de cette charte ou de tous dispositifs nouveaux pouvant faire l'objet d'ajouts dans la charte.

Durée

La présente charte est valable pour une durée d'une année et renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie.

Règlement des différends

En cas de litige relatif à l'interprétation ou l'exécution de la présente Charte, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à leur différend.

À défaut de parvenir à une solution amiable dans un délai raisonnable à compter du moment où le différend aura été signalé par lettre recommandée avec avis de réception, celui-ci sera soumis aux tribunaux compétents. Le présent document est régi par le droit français.

A Marseille, le (date)

Pour (la Société)

Pour POLYTECH Marseille
M. Romain LAFFONT, Directeur